

Le premier pas vers la réforme d'armée

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **33 (1960)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-561658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stellungsbezug aus der Bewegung heraus vollziehen und damit eine rasche Feuereröffnung gewährleisten können.

Es hat deshalb seine guten Gründe, wenn wir an dieser Stelle den Wunsch nach Komplettierung dieser wichtigen Kampfelemente äussern. Wenn wir nun endlich im Begriffe sind, den entscheidenden Schritt auf ein Instrument hin zu tun, das den Bewegungskampf führen kann, so sollte dieser Schritt auch ein ganzer sein!

Was leisten «mechanisierte Divisionen»?

Denn die Aufgaben solcher Verbände sind wichtig und zahlreich. Der moderne Krieg stellt auch unsere Landesverteidigung vor neue Aufgaben. Einerseits ist die Stosskraft der fremden Heere seit dem Zweiten Weltkrieg gewaltig gestiegen. Es darf angenommen werden, dass selbst eine gut ausgebaute Verteidigungsstellung unter den Schlägen der feindlichen Luftwaffe, der Artillerie und der Panzer durchbrochen wird, und nur rasch bewegliche, feuerkräftige Verbände diese Breschen wieder schliessen können. Ähnliches gilt vom Einsatz massierter Luftlandetruppen. Wenn der Gegner starke Fallschirm- und Gleitverbände absetzt, müssen sie rasch mit starken Kräften angegriffen und vernichtet werden, bevor sie sich richtig festsetzen, und sei es aus der Luft, sei es vom Boden aus Verstärkung erhalten.

Besonders wichtig ist das Vorhandensein gepanzerter Eingreifverbände jedoch im Atomkrieg. Um keine lohnenden Ziele zu bieten, werden sich unsere Truppen von Anfang an dezentralisieren müssen, das heisst, es wird unvermeidlich sein, sogar an der Front selbst die Zahl der Kämpfer pro Quadratkilometer strikte zu begrenzen. Die Gefahr des Durchbruchs nimmt deshalb zu, besonders dann, wenn der Gegner eine grössere Anzahl Atomgeschosse einsetzen kann. Es gilt darum, die relativ weit zurückgehaltenen, und dank ihrer Panzerung besser geschützten Eingreifverbände rasch an die Durchbruchstelle heranzuführen und mit dem vordringenden Gegner so zu verzahnen, dass ein weiterer Atomwaffeneinsatz wenigstens im Frontgebiet nicht mehr möglich wird. Ganz allgemein ist dies der Sinn des angriffsweisen Verfahrens, von dem heute so viel gesprochen wird. Wir müssen danach trachten, nicht nur passiv abzuwehren und früher oder später den

Schlägen des Gegners zu erliegen, sondern ebensolche Schläge auszuteilen. Es ist also, wie der Generalstabschef ausführte, auch der Gedanke des Erfolges durch Angriff, als neue Form der Verteidigung im Atomkrieg, der die Bildung der neuen mechanisierten Divisionen mitbeeinflusste. Dieser Gedanke ist, so sagte Oberstkorpskommandant

Annasohn, «nicht der Ausfluss einer überheblichen Geisteshaltung. Es ist der Ausfluss der Überzeugung, dass wir — im Besitze der nötigen Mittel und entsprechend ausgebildet — es fertig bringen, den Gegner mit Erfolg anzugreifen, wenn wir *wollen*. Unsere Wehrmänner und Kader sind nicht weniger fähig als ihr allfälliger Gegner.»

Le premier pas vers la réforme d'armée

Le sort en est enfin jeté! Le 14 décembre, le Conseil fédéral a pris position quant aux propositions que la Commission de la défense nationale avait élaborées en vue de la réforme d'armée. Depuis quelques années déjà, nos milieux militaires savaient qu'une adaptation de notre armée à la guerre moderne, et surtout à la guerre atomique, était nécessaire. Dès 1955, le Conseil fédéral ordonna de procéder à des études y relatives. La tâche n'était pas facile car il s'agissait de condenser en une synthèse utilisable les avis opposés des spécialistes. Vu la complexité du problème, de telles contradictions n'étaient pas étonnantes. Le but fut pourtant atteint il y a une année. En décembre 1958, la Commission de la défense nationale présenta sa proposition au Conseil fédéral. Ce mémoire fut appelé le «livre vert». Ses détails n'ont jamais été publiés et l'on n'en connaît que les grandes lignes: mécanisation de trois unités d'armée, renforcement des divi-

sions nouvellement organisées par des blindés et de l'artillerie, renforcement de la défense antiaérienne et nouvelle répartition des charges de commandement pour l'aviation militaire et la défense antiaérienne.

Cette année, au début de l'été, le Conseil fédéral a accepté en principe la solution proposée mais a hésité en présence des gros frais (budget militaire annuel de 1600 millions) qu'elle aurait entraînés. Il donna au département militaire l'ordre de préparer un projet alternatif basé sur un plafond de 1200 millions par an. Après avoir conclu qu'un montant supérieur ne serait pas supportable actuellement, le Conseil fédéral a opté pour cette solution intermédiaire faisant l'objet du «livre vert clair».

Que nous apporte le «livre vert clair»?

Il n'est pas exagéré ni injuste de parler d'une solution de fortune quand on

Panzer mit Infanterie-Begleitfahrzeugen



pense que la somme de 1200 millions ne permet pas de maintenir l'armée existante et de la renforcer. Bien au contraire! Pour pouvoir exécuter une réforme et améliorer la puissance de choc des troupes, il faudra se résigner à diminuer fortement les effectifs. Un grand nombre de bataillons d'infanterie et un quart de nos forces aériennes doivent être sacrifiés afin de permettre l'achat d'un nombre très restreint de chars d'assaut, de blindés porte-canon, d'une partie des armes antiaériennes téléguider, en outre le remplacement des chasseurs de blindés et l'acquisition de quelque autre matériel de guerre urgemment requis. Et pourtant chaque spécialiste sait parfaitement que la mission de l'armée, soit de défendre la Suisse entière, donc aussi le plateau, exige impérieusement une réorganisation des unités et une attribution accrue d'armes lourdes. L'opinion publique a préconisé de constituer une grande armée d'infanterie généreusement dotée d'armes légères. Il y a longtemps cependant que cette solution a dû être abandonnée vu les moyens d'attaque actuels d'un adversaire équipé de matériel moderne.

Si peu rassurantes que soient ces nouvelles, le «livre vert clair» a pourtant ses bons côtés. Il concrétise un pas décisif et important en direction de l'adaptation à la guerre atomique et fait de l'armée un instrument qui permettra au général, à l'heure du danger, de conduire les opérations, en outre de nuire à l'ennemi et non pas seulement d'encaisser des coups. La nouvelle structure de l'armée est flexible, susceptible de développement. Seulement, nous devons être absolument conscients du fait que la solution du Conseil fédéral représente l'*extrême minimum* de ce que nous devons posséder pour faire face à la menace actuelle et future.

Les frais de la réforme

La somme de 1200 millions par an est sans doute capable d'effrayer maints citoyens. Mais elle perd un peu de son effet quand on pense que le budget militaire de l'an passé et de 1959 a déjà atteint la somme d'un milliard environ, et que ce montant sera à nouveau dépensé en 1960. En tenant compte du remplacement nécessaire d'avions et du renouvellement de matériel de guerre suranné, l'armée existante engloutirait, quoi qu'il en soit, des sommes encore

plus élevées ces années prochaines si nous voulions maintenir ses effectifs actuels.

Une chose est claire: les 1200 millions que le Conseil fédéral qualifie de supportables ne représentent pas ce qui serait nécessaire du point de vue militaire mais une limite imposée par la *politique financière*. Selon la présente réglementation des finances fédérales encore en vigueur jusqu'en 1963, notre défense nationale peut absorber 800 millions par an. Il est prouvé que le revenu national croissant et le supplément d'impôts qui en résulte compensent facilement un dépassement de 200 millions environ. Il ne restera donc plus à couvrir que 200 millions par an. Quant à savoir s'il est sage et nécessaire de prélever de nouveaux impôts jusqu'en 1963 au lieu de créer une solution intérimaire pour cette somme relativement petite qui se réduira probablement encore si la bonne conjoncture subsiste, cette question ne saurait être tranchée ici. Ce qui est certain, c'est que l'équipement aujourd'hui nécessaire ne peut pas être lié au problème de la mise à disposition de l'argent requis dans ce but. Le premier principe de notre Etat, soit le maintien de l'indépendance et de la liberté de notre pays, exige plutôt que la réforme d'armée soit commencée et terminée aussi rapidement que possible. C'est pourquoi on ne devrait pas s'en tenir rigide à un plafond de dépenses mais prévoir au plus tard dès 1964, dans le cadre de la nouvelle réglementation des finances fédérales basée sur les nouvelles données, un renforcement effectif de l'armée réformée en la dotant de matériel lourd.

La responsabilité du Parlement

Le premier but de l'Etat exige que ces choses soient traitées soigneusement et en toute conscience des responsabilités. Les conseillers nationaux voudront bien se souvenir qu'ils n'ont pas seulement le pouvoir d'approuver ou d'annuler en partie les arrêtés du Conseil fédéral mais qu'ils peuvent aussi apporter des rectifications par des augmentations tenant compte de la révolution de la technique militaire actuelle et de ses conséquences pour notre défense. C'est à se demander si nous pouvons prendre sur nous la responsabilité d'une réduction de notre arme aérienne, le manque de blindés d'appui pour nos divisions couvre-frontière ou l'arme-

ment insuffisant en projectiles anti-aériens téléguider, tout cela en présence de la volonté de domination inchangée d'une grande puissance totalitaire. Nous sommes persuadés que le peuple suisse serait prêt à consentir les sacrifices nécessaires découlant d'une ample extension de la proposition du Conseil fédéral, à condition bien sûr que des politiciens avertis en exposent la nécessité et déposent les postulats correspondants.

La question brûlante de la défense nationale suisse est soulevée. Les spécialistes ont soumis leurs suggestions et la première instance civile, le Conseil fédéral, a pris position au sens d'un compromis. Au Parlement maintenant de décider! Sera-t-il à la hauteur de sa lourde tâche?

Einführung in die Elektrotechnik

Der in der fachtechnischen Beilage des «Pionier» erschienene elektrotechnische Kurs — ohne den Teil «Apparatekenntnis» — ist als Separatdruck erschienen. Diese Broschüre im Format 12 x 17 cm umfasst 144 Seiten und enthält 157 Abbildungen. Diese Publikation, die im Buchhandel nicht erhältlich ist, wird bei **Voreinzahlung auf unser Postcheckkonto zum Preis von Fr. 2.20** (inkl. Porto und Versand) abgegeben. Mengenrabatte für Sektionen und Vorunterrichtskurse können infolge dieses niederen Preises keine gewährt werden. **Gegen Nachnahme ist die Broschüre nicht erhältlich.** Bestellungen können mit einem Einzahlungsschein an die Redaktion «Pionier», Postcheckkonto VIII 15666, gerichtet werden.